

Vos élus CFDT et CGT claquent la porte du conseil d'administration !

A l'ordre du jour du **conseil d'administration du 13 octobre** figurait un sujet très préoccupant pour nous tous, « *l'autorisation d'un projet de prise à bail d'un immeuble destiné au regroupement des services* », autrement dit, l'autorisation d'implantation d'un second siège du Centre des monuments nationaux Porte des Lilas, pièce maîtresse de la politique immobilière engagée par Madame Lemesle et sur laquelle la présidente est restée pendant des mois extrêmement discrète.

Nous avons dénoncé les insuffisances et les incohérences de ce dossier tant du point de vue de la méthode et de la conduite de ce projet que sur un plan humain, financier, social, technique et budgétaire.

Ce projet est engagé alors que l'établissement connaît un climat social extrêmement tendu, conséquence des méthodes de management en vigueur depuis l'arrivée de Madame Lemesle, comme présidente du Centre des monuments nationaux.

A nos multiples questions et demandes d'informations, aucune réponse, aucun argument vérifiable n'est avancé dans le rapport de présentation relatif à ce point de l'ordre du jour, alors que nos demandes et nos questions ont toutes été diffusées largement.

Compte tenu de l'impréparation de ce projet et de l'absence d'information des personnels et de dialogue formalisé avec leurs représentants, après avoir, en séance, donné lecture de l'ensemble de nos demandes, questions et arguments, nous avons demandé le report de ce point au prochain conseil d'administration.

En dépit de la force de nos interpellations, la présidente, sourde à la demande de report de ce point, a laissé le soin à ses directeurs de nous servir l'argumentaire prétexte : amélioration des conditions de travail, augmentation de l'effectif et regroupement des différents sites éclatés.

«*Difficile de juger ...* » a déclaré un sénateur, personnalité qualifiée, tout en apportant néanmoins son soutien au projet.

Exprimant notre colère et portant le témoignage du profond malaise que vivent les agents au CMN, nous avons quitté la séance du conseil d'administration.

La délibération du CA a été favorable. Cette délibération, exécutoire dans les 15 jours, autorise le président du CMN à prendre à bail.

Cet état de fait n'exonère pas Madame Lemesle de soumettre les projets à l'avis des agents par le biais de leurs représentants siégeant dans les instances CHS et CTP en commençant par les éléments de politique immobilière ayant des incidences sur l'organisation des services (CTP) et sur les conditions de travail (CHS).

Mercredi 14 octobre

Au lendemain du conseil d'administration, notre prise de position semble avoir suscité des réactions de l'administration comme des personnalités qualifiées. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données.

Paris, le 15 octobre 2009